

## **Notice « aide au dynamisme des clubs »**

Cette notice a pour but d'aider les clubs à préparer leur dossier de demande au titre du dispositif d'aide au dynamisme des clubs sportifs. Elle précise les justificatifs nécessaires et les critères d'éligibilité. **Le service se réserve le droit de procéder à des ajustements.**

### **Justificatifs requis**

Vous devez **fournir les documents requis** pour chaque item.

**Le service se réserve le droit de demander des documents supplémentaires si les justificatifs fournis sont jugés insuffisants.**

---

## **1. Sports Collectifs**

### **Justificatifs et critères d'éligibilité pour les 2 items suivants :**

#### **1. Niveau National – Catégorie SENIOR (saison sportive en cours)**

##### **Documents justificatifs :**

- **Attestation de la fédération** : document officiel de votre fédération attestant de votre participation au niveau national catégorie senior pour la saison en cours.
- **Résultats officiels des compétitions** : copies de résultats des compétitions nationales montrant votre participation catégorie senior pour la saison en cours. (calendrier officiel)
- Engagement dans les compétitions officielles senior de niveau équivalent N1, N2, N3

##### **Critères d'éligibilité :**

- Engagement dans les compétitions officielles senior de niveau équivalent N1, N2, N3 retenu par la CeA.

#### **2. Championnat de France Jeunes (saison sportive en cours)**

- **Déplacements des jeunes (tranche d'âges : 14 à 18 ans) en Championnat de France hors Alsace**
  - ▶ **Tableau obligatoire** : un tableau signé par le président récapitulatif des déplacements effectués par les jeunes, incluant les dates, lieux, nature des compétitions nationales, et date de naissance des participants.

### **Documents justificatifs :**

- **Justificatifs de dépenses** : reçus et factures des dépenses déjà engagés pour la participation des jeunes aux championnats nationaux (déplacements, hébergements, inscriptions) pour la saison en cours.
- **Calendrier de la saison sportive** : un calendrier officiel des compétitions nationales auxquelles les jeunes participent.

### **Critères d'éligibilité :**

- Participation active des jeunes athlètes (âgés de 14 à 18 ans) aux championnats de France (national) hors Alsace.
  - Résultats vérifiables et attestés par la fédération.
- 

## **2. Sports Individuels**

### **Justificatifs et critères d'éligibilité pour les 2 items suivants :**

#### **2. Niveau National Catégorie SENIOR (saison sportive en cours ou le cas échéant à saison écoulée)**

### **Documents justificatifs :**

- **Attestation de la fédération** : document officiel de votre fédération attestant de votre participation au niveau national dans un championnat de France par équipe senior pour la saison sportive en cours.
- **Résultats officiels du classement de club** : classement fédéral officiel du club au niveau national.
- **Résultats officiels au cours des compétitions** : copies de résultats des compétitions nationales montrant la participation des athlètes pour la saison en cours ou le cas échéant à saison écoulée, ayant atteint à minima les phases finales nationales catégorie senior.

### **Critères d'éligibilité :**

- Engagement dans les compétitions officielles senior de niveau équivalent N1, N2, N3 retenu par la CeA.

**► En l'absence de championnat de France par équipe senior dans la discipline et/ou dans l'impossibilité pour la CeA de déterminer une équivalence N1, N2, N3 seront notamment retenus les éléments suivants :**

- Classement du club dans les compétitions nationales.
- Licenciés senior engagés ou qualifiés à titre individuel à un niveau de compétition national et ayant atteint à minima les phases finales nationales.

3. **Championnat de France Jeunes (saison sportive écoulée)**

- **Déplacements des jeunes (tranche d'âges : 14 à 18 ans) en Championnat de France hors Alsace**

**Tableau obligatoire**: Un tableau récapitulatif signé par le président, des déplacements effectués par les jeunes, incluant les dates, lieux, nature des compétitions nationales, et la date de naissance des participants.

**Documents justificatifs :**

- **Résultats officiels des compétitions** : copies des classements et performances des jeunes dans les championnats nationaux pour la saison sportive écoulée.
- **Justificatifs de dépenses** : reçus et factures des dépenses engagées pour la participation des jeunes aux championnats nationaux (déplacements, hébergements, inscriptions).
- **Calendrier de la saison** : Un calendrier officiel des compétitions nationales auxquelles les jeunes ont participé.

**Critères d'éligibilité :**

- Participation active des jeunes athlètes (âgés de 14 à 18 ans) aux championnats de France (national) hors Alsace.
- Résultats vérifiables et attestés par la fédération.

---

**Remarques :**

Selon les disciplines, le service peut procéder à une étude au cas par cas. Des pièces justificatives complémentaires peuvent être sollicitées auprès des clubs pour assurer une évaluation précise.

**Le service se réserve le droit de demander des documents supplémentaires si les justificatifs fournis sont jugés insuffisants.**